



S'engager avec la Fondation de la 2^{ème} Chance

FONDATION DE LA
2^e chance

Vingt ans de solidarité



Le mot de la Présidente



On estime à 13 millions le nombre de bénévoles dans les associations en 2019 en France.

Depuis plus de vingt ans, la Fondation de la 2^{ème} Chance s'est structurée sur cette force de l'engagement bénévole de proximité. Aujourd'hui, elle compte près de 1 000 bénévoles, des femmes et des hommes qui donnent ce qu'ils ont de plus précieux, leur temps. L'aventure est riche et stimulante : il s'agit d'offrir un rebond de vie à des personnes en situation de précarité et ayant traversé de lourdes difficultés.

Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, en fonction de ses compétences et de ses disponibilités.

La Fondation a financé depuis sa création près de 8 000 coups de pouce. Nous sommes fiers du chemin parcouru, mais n'oublions pas qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons besoin de vous ! »



Marie Bolloré, Présidente



Les fondements de la Fondation

Création

La Fondation de la 2^{ème} Chance a été créée en 1998, à l'initiative de Vincent Bolloré et Michel Giraud. Elle est aujourd'hui présidée par Marie Bolloré.

Mission

Aider et accompagner des personnes confrontées à des épreuves d'origines diverses générant une situation de précarité à se réinsérer professionnellement au travers d'un projet personnel de rebond de vie.

Ce projet se traduit soit par la réalisation d'une formation qualifiante, soit par la création d'une entreprise.

Projet associatif

La dotation financière et l'accompagnement humain sont les deux éléments indissociables de l'action de la Fondation.

La Fondation s'attache à vérifier que chaque candidature respecte en tous points les critères d'éligibilité des coups de pouce : précarité réelle, parcours de vie accidenté, demande de cofinancements et viabilité du projet de rebond de vie.

Valeurs

La Fondation garantit à tous ses intervenants un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.





Nos bénévoles racontent leur engagement

« Maman de trois enfants, active auprès des associations de parents d'élèves et toujours en activité professionnelle, j'ai croisé des familles dans la précarité et des personnes démunies face aux difficultés quotidiennes.

Cela m'a donné l'envie de prendre le temps de les écouter, de les comprendre et de les accompagner pour qu'ils rebondissent.

Cet engagement auprès de la Fondation de la 2^{ème} Chance me tient à cœur et me permet de donner un autre sens à ma vie »

Marie-Thérèse, Déléguée de Site, Puteaux

Cette activité remplit complètement ses promesses et mon existence en tant que bénévole.

Le contact avec les porteurs de projet, les candidats et, bien sûr, les lauréats est très enrichissant sur le plan humain.

Même si les échecs ne sont parfois pas faciles à accepter, quel bonheur de voir des personnes qui petit à petit se reconstruisent, reprennent goût à la vie, retrouvent leur dignité et leur fierté !



Jeannine, instructrice, Clermont Fernand

« Au-delà de la satisfaction d'apporter quelque chose aux autres, je découvre tout un monde de formations, d'associations, de filières qui maillent notre monde social et que je n'avais jamais croisé auparavant »

Jean-Pierre, parrain, Paris



La Fondation de la 2^{ème} Chance en 5 questions

1/ La Fondation de la 2^{ème} Chance est-elle principalement constituée de bénévoles ?

La Fondation de la 2^{ème} Chance compte près de 1 000 bénévoles, appuyée par une équipe de 6 salariés.

C'est grâce au travail remarquable et efficace de nos bénévoles que nous pouvons poursuivre chaque jour nos actions sur le terrain. En moyenne, un bénévole consacre une journée par mois à la Fondation.

2/ Quelles missions peut-on effectuer pour être bénévole à la Fondation de la 2^{ème} Chance ?

En fonction de son désir d'implication et de ses disponibilités, plusieurs missions sont proposées : instruction de dossier (rencontre avec le candidat sur l'un de nos Sites-Relais), parrainage de dossier (accompagnement humain des lauréats), animation d'un Site Relais (relation avec les structures d'accompagnement et l'équipe bénévoles).

3/ Faut-il avoir une compétence particulière pour être bénévole ?

Avant tout, il faut savoir écouter et faire preuve de bon sens.

Manifester de la bienveillance et être empathique sont des qualités appréciées chez nos bénévoles. Il est également important de veiller au respect de la confidentialité des informations qui sont portées à leur connaissance.



La Fondation de la 2^{ème} Chance en 5 questions

4/ Que prévoit la Fondation en matière de gestion et de développement des compétences ?

La Fondation de la 2^{ème} Chance met à disposition de ses bénévoles une formation animée par l'Institut Astrée : « L'écoute relationnelle dans l'instruction et le parrainage ». Ce module d'une journée est destiné à développer les compétences d'écoute relationnelle pour réussir au mieux l'instruction des dossiers des candidats et le parrainage des lauréats.

5/ Assurance bénévole

La Fondation de la 2^{ème} Chance s'engage à garantir à ses bénévoles la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.



Témoignage de lauréat



Dans la région de Perpignan, Stéphanie a fondé La Mare aux libellules, une microcrèche à faible empreinte carbone.

La Fondation l'a épaulée dans sa recherche d'un fournisseur soucieux, lui aussi, de préserver l'environnement.



“J’ai réussi à meubler toute ma microcrèche”



La charte du bénévole

En accueillant le bénévole, la Fondation de la 2^{ème} Chance s'engage à :

- Etre à son écoute et lui proposer des missions conformes à ses aspirations et ses disponibilités
- Instaurer avec lui une relation de confiance réciproque fondée sur le respect de son engagement
- Le tenir informé des évolutions et des moyens adaptés pour l'aider dans l'accomplissement de ses missions
- Rembourser si besoin au bénévole les frais qu'il aura pu engager dans le cadre de ses missions, après accord préalable.

En rejoignant la Fondation de la 2^{ème} Chance, le bénévole s'engage à :

- Agir dans le respect des règles éthiques de la Fondation et se conformer à ses procédures
- Mener jusqu'à leur terme les missions librement acceptées
- Etre un acteur positif de l'image de la Fondation et ne pas prendre d'engagement en son nom sauf s'il a été préalablement mandaté à cet effet
- Veiller à la confidentialité des informations dont il aura connaissance



Un retour à l'emploi très satisfaisant des lauréats 2015

81 % des lauréats 2015 sont aujourd'hui réinsérés professionnellement.

Mémoire
vivante

Une situation financière très fortement améliorée depuis l'aide de la Fondation

88 % des lauréats 2015 estiment être sortis de la précarité depuis l'aide de la Fondation

Le parrainage, volet essentiel du rebond de vie

98 % des lauréats 2015 évaluent le parrainage de la Fondation utile ou très utile



Témoignage de lauréat

Après deux années très difficiles, Pierrette a repris le combat pour enfin relancer son salon de rasage à Strasbourg.

Alors qu'elle cherchait de l'aide, elle a notamment croisé le chemin de la Fondation.

“Je me suis battue pour la réouverture de mon salon de barbier”





Rejoignez
nous !

S'engager auprès de la Fondation de la 2^{ème} Chance, c'est vouloir :

- Aider des personnes en situation de détresse à se réinsérer au travers d'un projet personnel de rebond de vie
- Démontrer que l'initiative privée est un partenaire fiable et pérenne d'une politique publique de lutte contre la précarité
- Agir et développer des actions basées sur l'entraide et la solidarité

Fondation de la Deuxième Chance

31/33 Quai de Dion Bouton - 92810 Puteaux

01 46 96 44 33

www.deuxiemechance.org

